



FORMATION CONTINUE DES CADRES BÉNÉVOLES

CALENDRIER NATIONAL 2020-2021

Calendrier national 2020-2021

Le département formation fédérale vous présente les formations continues des cadres bénévoles ouvertes au niveau national pour la saison 2020-2021.

Intitulé	Lieu	Durée	Date	Prérequis*	Responsable	État**
CS Tir aux armes réglementaires	Châteauroux	20 h	20-22.11.2020	BFI	Marie-Laure Caraux-Launay (06 75 27 48 03) Philippe Caraux	Formation annulée
CS Handi-tir	Pont-du-Château	20 h	12-14.03.2021	BFI	Marie-Claire Gallet (06 82 94 08 53) Éric Viller (06 38 40 59 52) Jacques Meuret	Formation reportée sur 2021-2022
UF préparation mentale (« Duo gagnant »)	Fleury-les-Aubrais	20 h	19-21.03.2021	BFI	Mickaël Denniel (06 89 82 49 02)	Formation reportée sur 2021-2022
UF simulateur de tir (Scatt)	Châteauroux	20 h	19-21.03.2021	BFI	Jean-François Roselier (06 80 18 90 07)	Formation reportée (en attente d'une date sur mai ou juin 2021)
CS Tir aux armes réglementaires	Châteauroux	20 h	16-18.04.2021	BFI		Formation complète et reportée (en attente d'une date sur mai ou juin 2021)
UF adaptation des crosses (Pistolet)	Talence	18 h	09-11.04.2021	BFI	Philippe Héyère (06 15 94 17 86)	Formation reportée (en attente d'une date sur mai ou juin 2021)

* Vérifier dans les fiches individuelles de présentation des actions les possibilités éventuelles de dérogation.

** La colonne « état » du présent document est actualisée régulièrement en fonction de l'avancement de la formation (en cours d'élaboration, inscriptions ouvertes, inscriptions closes, formation terminée, reportée ou annulée). D'autres formations sont susceptibles d'être ouvertes au cours de la saison.

Pour tout renseignement sur les actions de formation continue des cadres bénévoles, vous pouvez contacter Philippe Héyère (06 15 94 17 86 – pheyere@fftir.org).

Modalités pratiques :

Frais pédagogiques : le montant de ces frais est propre à chaque action.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre simple en hôtel. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités.

Désistement : tout désistement 5 jours avant l'action ne permettra pas le remboursement des frais d'inscription et les frais d'hébergement seront facturés au réel, sauf raison médicale.

La Fédération se réserve le droit d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant de candidats.

Coupon d'inscription à retourner à la FFTir 38, rue Brunel 75017 PARIS
à l'attention de Stéphanie Tirode (secrétariat formation fédérale) : stirode@fftir.org

✂.....

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Diplôme : _____

Numéro de club : _____

Souhaite participer à la formation :

Certificat de spécialité Tir aux armes réglementaires 1

Certificat de spécialité Handi-tir

Unité de formation préparation mentale « Duo gagnant »

Unité de formation simulateur de tir (Scatt)

Certificat de spécialité Tir aux armes réglementaires 2

Unité de formation adaptation des crosses (pistolet)

Hébergement souhaité :

Personne en situation de handicap :

Certificat de spécialité Handi-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer, dans le cadre de la découverte et de l'initiation, les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroulera du vendredi 12 au dimanche 14 mars 2021.

Lieu : Club de tir Castelpontin – Chemin des Vioux - 63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. : 04 73 68 88 99

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 12 mars 2021 de 14 h à 18 h,
- samedi 13 mars 2021 de 9 h à 18 h,
- dimanche 14 mars 2021 de 9 h à 16 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation ou en formation de type « FOAD » (envoi a posteriori du questionnaire de fin de formation). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques : loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue. Les stagiaires pourront également apporter le matériel qu'ils utilisent dans l'encadrement des publics en situation de handicap, de façon à faire profiter les autres stagiaires de leur expérience.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 10 février 2021.

Formateurs : Marie-Claire Gallet et Jacques Meuret.

NB : cette formation est un prérequis au CS Para-tir.

Unité de formation préparation mentale (le « Duo gagnant »)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant une approche de la préparation mentale au sein d'un duo entraîneur-tireur.

Dates : le stage se déroule du vendredi 19 au dimanche 21 mars 2021.

Lieu : Centre de tir régional de Fleury-les-Aubrais – 154 rue des Fossés – 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. : 06 73 42 22 43

Frais d'hébergement : l'hébergement sera en chambre double compte tenu de la nécessité de venir, pour les stagiaires, accompagnés par un tireur. Pour cette action, une possibilité d'hébergement en chambre simple est proposée, mais avec un supplément de 50 €. Les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 300 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 19 mars 2021 de 13 h à 19 h,
- samedi 20 mars 2021 de 9 h à 19 h,
- dimanche 21 mars 2021 de 9 h à 13 h.

Les thèmes développés : cette formation a pour but d'optimiser la collaboration entre l'entraîneur et le tireur. Une meilleure compréhension des mécanismes du mental permet bien souvent de progresser dans la performance sportive. Chaque duo entraîneur-entraîné se lancera dans un « Fil rouge » sur une durée de deux jours et demi.

Un temps de formation et surtout de pratique traitera de :

- la communication entre entraîneur et entraîné,
- la transmission des consignes,
- la construction d'une séquence de tir efficace,
- la concentration,
- la préparation avant match,
- l'individualisation de l'entraînement.

Cette expérience forte et unique amènera une vision complémentaire à vos pratiques actuelles.

Matériel et conditions requis : la participation à cette action de formation suppose que chaque stagiaire soit accompagné par un tireur qu'il entraîne habituellement au sein de son club (tout niveau à partir de Cadet). La mise en œuvre des éléments de la préparation mentale, tout au long de la formation, sera réalisée par le biais d'exercices pratiques au pas de tir avec des binômes entraîneur-tireur. Les stagiaires et les tireurs sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert à 12 binômes maximum. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis.

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 10 février 2021.

Formateurs : Mickaël Denniel et Julien Boutmard.

Certificat de spécialité Tir aux armes réglementaires 2

Nota : en attente de validation par la CNS TAR

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du Tir aux armes réglementaires.

Dates : le stage se déroulera du vendredi 16 au dimanche 18 avril 2021.

Lieu : Centre national de Tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols
Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 16 avril 2021 de 14 h à 18 h,
- samedi 17 avril 2021 de 9 h à 18 h,
- dimanche 18 avril 2021 de 9 h à 16,

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques); le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- historique et concept de la discipline,
- connaissances réglementaires,
- connaissance des différentes épreuves et spécificités,
- les différents systèmes de visée conformes,
- les différents systèmes d'armement conformes,
- progression dans la pédagogie : carabine .22LR, FSA .22LR sur gongs 25 et 50 m, fusil à répétition manuel, FSA 200 m, armes de poing,
- installations sportives,
- organisation d'un concours TAR.

Matériel requis : dans la mesure du possible, les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel et munitions réglementaires, selon leur spécificité (armes de poing/armes d'épaule, carabine .22LR, FSA .22LR, fusil à répétition manuel, pistolet ou revolver et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur. Les candidats devront présenter un projet club en lien avec le TAR au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription : 1^{er} mars 2021.

Formateurs :

Unité de formation simulateur de tir (Scatt)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'utiliser un simulateur de tir de type Scatt.

Dates : le stage se déroule du vendredi 19 au dimanche 21 mars 2021.

Lieu : Centre national de Tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols
Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 19 mars 2021 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 20 mars 2021 de 8 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 21 mars 2021 de 8 h 00 à 12 h 00.

Les thèmes développés :

- intérêts dans l'entraînement actuel et lien avec la technique de tir,
- principe général de fonctionnement (théorie et pratique) : installation et fonctions du capteur et analyse des fonctionnalités les plus intéressantes.

Mise en oeuvre du simulateur tout au long de la formation par le biais d'exercices pratiques sur le groupe de stagiaires.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre simulateur de tir de type Scatt MX2, ainsi que leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis.

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1^{er} février 2021.

Formateur : Jean-François Roselier.

Unité de formation adaptation des crosses (pistolet)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'adapter une crosse de pistolet 10 m à la main et à la position d'un tireur.

Dates : le stage se déroule en semaine, du vendredi 9 au dimanche 11 avril 2021.

Lieu : Centre national de formation FFTir (Creps de Bordeaux) – 653, cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex
Tél. : 05 56 04 37 26.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : le matériel pour travailler sur les crosses (outillage, limes électriques et fournitures pâte à crosse, liège, etc.) est fourni par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel et thèmes développés :

- Vendredi 9 avril 2021 :
 - de 14 h à 15 h 30 (théorie et diagnostic crosse),
 - de 16 h à 18 h (mise en pratique évaluation des crosses) ;
- samedi 10 avril 2021 :
 - de 9 h à 12 h 30 (pratique travail des crosses),
 - de 14 h à 18 h (suite pratique travail des crosses) ;
- dimanche 11 avril 2021 :
 - de 9 h à 12 h 30 (suite pratique et évaluation crosses),
 - de 13 h 30 à 16 h (théorie et règlements crosse, bilan formation).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m, ainsi qu'avec une crosse pouvant être adaptée à leur main et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 6 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1^{er} mars 2021.

Formateur : Philippe Héyère.